Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger	Chambre Régionale d'Agriculture de Dosso	Chambre Régionale d'Agriculture de Tahoua

Fiche technique maladie des petits ruminants : clavelée (variole ovine) et variole caprine

***Elaboration** : Docteur Balkissa Seyni Issa (RECA), Docteur Hamza Hamey (CRA Dosso), Docteur Leila Mahaman Bassirou (CRA Tahoua).*

1. Que peut-on dire de la maladie de la clavelée au Niger ?

Source : OIE/OMSA

La clavelée, appelée **zanzana** en Haoussa et **ziggawan** en Zarma, est une maladie virale hautement contagieuse qui touche principalement les **petits ruminants**. Elle est appelée variole ovine chez les ovins et variole caprine chez les caprins. Au Niger, la maladie est relativement localisée dans les régions de **Maradi, Tahoua, Diffa, Zinder et Agadez.** Elle est plus mortelle chez les jeunes que chez les adultes.

Les symptômes sont caractérisés par des lésions cutanées généralisées, apparition de ***vésicules*** sur la peau et secondairement sur les muqueuses (bouche, narines).

Vésicules *: ce sont de petites lésions cutanées surélevées, généralement de forme arrondie ou ovale, remplies d'un liquide clair. Elles mesurent généralement moins de 1 cm de diamètre et sont généralement translucides.*

Cette maladie est due à un virus appelé Capripoxvirus de la famille des Poxvirus. Le virus peut survivre six (6) mois dans les croûtes sèches. La clavelée est une maladie contagieuse des ovins (habituellement **seuls les ovins sont sensibles à cette maladie**), elle n'est pas une zoonose, c'est-à-dire elle ne se transmet pas à l'homme.

2. Comment reconnaitre la maladie de la clavelée (signes cliniques) ?

La maladie affecte tous les petits ruminants, qu'ils soient jeunes ou adultes, mais elle est plus prononcée chez les jeunes mâles et les femelles. Les femelles sont plus sensibles à l'infection que les mâles. La vague de contamination succède de 3 à 4 semaines les premiers cas. La variole ovine est grave chez les animaux de 2-18 mois. **On observe plusieurs formes :**

Forme classique vésiculeuse

Le début de la maladie est caractérisé par une fièvre élevée, un abattement, un jetage (écoulement par les narines d'un mucus plus ou moins abondant) et un larmoiement abondant, suivis d'inflammations des paupières et de conjonctivites, ainsi que de photophobies, sur une période de 2 à 4 jours.
Ensuite, sur les parties du corps et de la face qui sont délainées ou sans poils, on observe des éruptions cutanées avec la formation de petits boutons qui peuvent se répandre sur toutes les parties du corps de l'animal.
Au final, il y a une formation de pus à la surface des boutons qui sèchent et deviennent des croûtes.
Des inflammations superficielles des ganglions pré scapulaires sont observées sur les formes classiques. Des complications sont possibles, avec des difficultés respiratoires et des surinfections bactériennes plus fréquentes.

Forme nodulaire

Les boutons évoluent en nodules qui laissent un tissu cicatriciel sur les zones sans poil du corps de l'animal. C'est la forme la plus rencontrée surtout en Afrique.

Papules sur la face	Papules sous la queue	Papules sur la gencive

NB : C'est une maladie très contagieuse, et elle est très facile à identifier dans la plupart des cas, le diagnostic repose sur les signes cliniques et l'apparition de boutons, de croûtes et pustules et leurs localisations.

3. Comment les animaux attrapent-ils cette maladie ?

En général, le virus de la clavelée/variole ovine ou caprine peut résister à des conditions extrêmes dans l'environnement et reste stable dans les croûtes desséchées pendant de longues périodes et il se transmet par :

- Transmission directe de petites abrasions (usure de la peau par frottement) sur la peau ou les muqueuses permettant l'entrée du virus ;
- Contact très étroit et prolongé entre les animaux malades et non malades ;
- Transmission indirecte par inhalation des particules infectées véhiculées dans l'air ou par l'intermédiaire des matériaux (litière, abreuvoir et auge, etc.) ;

- L'eau et l'alimentation souillées par des sécrétions salivaires ou nasales et débris des lésions cutanées des animaux infectés ;
- Les infections localisées dans voies respiratoires superficielles peuvent être la conséquence d'une exposition aux aérosols, c'est-à-dire des particules très fines dans l'air ;
- Dans le cas de transhumance, la maladie se transmet souvent lors de rassemblement d'animaux sur les points d'eau, et dans les lieux de repos du troupeau. Une fois contaminés, ces lieux constituent un foyer important de propagation de la maladie, car les virus peuvent y survivre dans les poils ou dans les croûtes plusieurs semaines après la guérison. Ils sont relativement résistants.
  Les maladies se propagent surtout à la suite du déplacement des animaux infectés.

4. Traitement

Il n'existe aucun traitement contre les maladies causées par un virus.

Dans les pays où la maladie est endémique (notamment l'Afrique), il existe des programmes de vaccination contre la clavelée pour éradiquer la maladie. La Clavelée est une maladie à déclaration obligatoire (MEL 2010).

Un traitement symptomatique comprenant de l'oxytetracycline, ainsi qu'une application locale de bleu de méthylène, donne un résultant très satisfaisant. L'oxytetracycline est un antibiotique à large spectre, il n'agit pas sur les virus mais il permet de réduire les risques de surinfection bactérienne. Chers éleveurs, n'hésitez pas à signaler toute suspicion au service vétérinaire le plus proche. En faisant ce geste, vous contribuez à promouvoir la santé animale et à améliorer l'efficacité des services vétérinaires.

5. Prophylaxie

Sanitaire : Isolement des animaux malades et séquestration des troupeaux au moins durant 45 jours après guérison clinique (ou mieux abattage des troupeaux contaminés) et désinfection. Protection à l'importation (quarantaine). Ces mesures sont souvent insuffisantes en zone **d'enzootie** (zone dans laquelle la maladie sévit régulièrement).

Médicale : Base de la lutte en zone d'enzootie, fondée essentiellement sur l'emploi de vaccins. Le vaccin utilisé actuellement contre la clavelée est le Dermovac et la vaccination est payante. CLAVESEC est l'un des vaccins disponibles au Niger, après la première vaccination le rappel se fait annuellement.

La prophylaxie désigne le processus actif ou passif ayant pour but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation d'une maladie.

Références bibliographiques

MEL 2010. DECRET N° 2011-615/PRN/MEL du 25 novembre 2011portant réglementation de la police sanitaire des animaux domestiques

https://www.alliance-elevage.com/informations/article/clavelee-chez-les-ovins-ou-variole-chez-les-caprins

Fiches Maladies Animales Prioritaires – Mallette Pédagogique Santé Animale PRAPS https://duddal.org/s/bibnum-promap/item/7572

Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales REVUE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE AU NIGER FEVRIER 2010).

Source des photos : Les photos utilisées sont présentes dans de nombreux documents et il est difficile, voir impossible de citer la source de la photo d'origine. Nous nous en excusons.

Enabel	PRSA Programme de Résilience du Système Alimentaire d'Afrique de l'Ouest	Le RECA bénéficie du financement du Projet REEL Mahita (Enabel) et du Programme de Renforcement de la Résilience des Systèmes Alimentaires en Afrique de l'Ouest (FSRP / Banque mondiale).